

Ça chauffe pour les salaires !!!

Alors que le secteur a connu, en 2010, une progression de son chiffre d'affaires de +6,6%, que l'année 2011 s'annonce sur la même tendance, les patrons continuent à mener une politique sociale des plus honteuses :

- Quasi gel des salaires fixes au profit d'un accroissement des rémunérations variables à la discrétion des entreprises ;
- Non-reconnaissance des compétences acquises avec la mise en place petit à petit d'un métier générique de « téléconseiller » ;
- Optimisation des temps de production avec le recours à une annualisation à outrance rendant les salariés corvéables à merci ;
- Suppression ou contrôle des temps considérés « improductifs » : pause-pipi, désaltération, pause méridienne, etc. ;
- Recours illégaux aux CDD, détournant ainsi les règles applicables en matière de période d'essai, mais aussi pour couvrir la réalité du turn-over du secteur ;
- Etc.

Nous pourrions continuer à l'envie cette liste tant les conditions de vie et de travail dans les centres d'appels sont difficiles. Et ce n'est pas le soi-disant « Label de Responsabilité Sociale » que nous brandit le patronat qui changera quelque chose à cette réalité.

Seule la mobilisation des salariés peut influencer sur les prises de position du patronat que cela soit dans l'entreprise ou la branche.

D'ailleurs, la mobilisation du 21 juin dernier à l'appel de 5 organisations syndicales, une première pour le secteur, a, par sa réussite, grandement pesé sur la signature par le SP2C de l'accord « Salaires 2011 » de la branche, alors même qu'il a toujours refusé l'extension de l'accord « Salaires 2010 » (qui n'est toujours pas étendu !).

Nous devons donc, tous ensemble, continuer à nous mobiliser afin de défendre notre droit à un emploi qui nous permette de vivre dignement sans craindre pour notre santé physique et mentale.



Voilà pourquoi l'intersyndicale CFDT/SUD/CGT exige :

- La réouverture immédiate de négociations salariales dans l'ensemble des entreprises du secteur ;
- Une augmentation minimale de 4% de l'ensemble des salaires ;
- L'ouverture de négociations au niveau de la branche sur les classifications, afin que soient reconnues les compétences acquises par les salariés ;
- L'ouverture sans attendre d'une négociation sur les conditions de travail des salariés, avec des mesures immédiates :
 - Attribution de 6 minutes de pause par heure travaillée, de la première à la dernière heure de présence.
 - La non-prise en compte des pauses sanitaires (*dites « pause-pipi »*) dans le temps de pause conventionnel.
 - Suppression des jours de

carence d'arrêt maladie comme cela est le cas pour les cadres.



**C'EST AUSSI BIEN
DANS VOTRE POCHE !**

AUGMENTER LES SALAIRES : UNE URGENCE !
Rejoignez-nous sur : www.cgt.fr



**Pour une réelle politique sociale dans le secteur,
le 1^{er} décembre 2011,
je pose mon casque !**

Bulletin d'adhésion

Nom et Prénom :

Adresse :

..... Tél :

Entreprise : Mail :

Catégorie professionnelle (à cocher) : Employé Technicien Ingénieur Cadre

Bulletin à remettre à un délégué CGT ou à l'envoyer à l'adresse suivante :

Fédération CGT des Sociétés d'Études – 263, rue de Paris – Case 421 – 93514 Montreuil cedex